

## TARIF DES HONORAIRES

(Prix maximum pratiqués - T.V.A au taux de 20% incluse)

### ADMINISTRATION DE BIENS (HONORAIRES CALCULÉS SUR LE MONTANT DES SOMMES ENCAISSÉES)

- Gestion locative : 9%TTC avec redditions trimestrielles et acomptes mensuels
- Assurance loyers impayés : A partir de 2.6% TTC, selon garanties

### TRANSACTIONS IMMOBILIERES :

De 1 à 35.000€	4.000 € TTC
De 35.001 à 200.000€	7%TTC du prix de vente <sup>(1)</sup>
De 200.000€ à 400.000€	6%TTC du prix de vente <sup>(2)</sup>
Au dessus de 400.000€	5%TTC du prix de vente <sup>(3)</sup>

- (1) Avec un minimum de 4.000 € TTC
- (2) Avec un minimum de 14.000 € TTC
- (3) Avec un minimum de 24.000 € TTC

### EXPERTISES IMMOBILIERES :

APPARTEMENT	700€ TTC
MAISON/VILLA	1500€ TTC

### LOCATIONS VIDES ET MEUBLÉES :

Incluant recherche du locataire, constitution du dossier de location, vérification de la solvabilité, rédaction du bail et de l'état des lieux d'entrée.

A la charge du locataire : 10€ TTC/m<sup>2</sup> + 3€ TTC/m<sup>2</sup> pour l'établissement de l'état des lieux.

A la charge du propriétaire : 13€ TTC/m<sup>2</sup> + 70€ TTC d'honoraire de commercialisation.

**Tarifs dégressifs au dessus de 100m<sup>2</sup>.**

### LOCATIONS PROFESSIONNELLES ET COMMERCIALES :

Incluant recherche du locataire, constitution du dossier de location, vérification de la solvabilité, rédaction du bail et de l'état des lieux d'entrée.

A la charge du locataire : 12% TTC du loyer triennal